

## **PUBLICATION DE L'INDEX D'EGALITE DE REMUNERATION ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES**

**AIDOMI**

*EXERCICE 2024*

Le calcul de l'index d'égalité de rémunération entre les femmes et les hommes pour l'association Aidomi, qui concerne 317 salariés pour l'exercice 2024 (284 en 2023), donne un résultat de 88 sur 100 (88/100 en 2023), qui se décompose comme suit :

- Indicateur d'écart de rémunération : note de 40/40 (40/40 en 2023)
- Indicateur d'écart de taux d'augmentations individuelles : non calculable
- Indicateur d'écart de taux de promotions : note de 15/15 (10/15 en 2023 en faveur des hommes de la catégorie employé).
- Retour de congés maternité : note de 15/15
- 10 plus hautes rémunérations : note de 0/10 (5/10 en 2023)  
Il y a 9 femmes parmi les 10 plus hautes rémunérations (8 en 2023). L'association comptant 85 % de femmes (85 % en 2023) parmi les effectifs, le déséquilibre en faveur des femmes au sein des plus hautes rémunérations est logique et n'est pas le reflet d'une discrimination envers l'un ou l'autre sexe.

Cet index satisfaisant traduit la politique de non-discrimination de l'association, et la bonne application des règles conventionnelles de classification et de rémunération des salariés.